

## **Nouvelle contribution à une approche intersectorielle des violences conjugales**

### **Etat des lieux 2006 de la collaboration entre le CVFE et Praxis**

Cécile Kowal, psychologue (Praxis) et Roger Herla, psychologue (CVFE)

*Un collectif qui accueille et héberge des femmes victimes de violences conjugales depuis plus de 25 ans et une association qui propose depuis quelques années un travail de responsabilisation en groupe pour les auteurs peuvent-ils travailler ensemble ? C'est le pari dans lequel les équipes du CVFE et de Praxis se sont lancées. Cela nécessite de leur part d'avoir des échanges autour de leurs représentations respectives de la violence conjugale, de construire un langage commun et de définir des priorités communes. Cela nécessite surtout de développer, entre les professionnels qui s'occupent des victimes et ceux qui s'occupent des auteurs, une relation de confiance et un respect mutuel. Cette rencontre d'abord, ce partenariat ensuite entre le Collectif contre les Violences Familiales et l'Exclusion (C.V.F.E.) et l'asbl Praxis s'élabore au jour le jour et par étape ; avec des moments d'enthousiasme mais aussi des doutes. Partager notre expérience, notamment avec d'autres professionnels, nous aidera à la poursuivre et à l'enrichir<sup>1</sup>.*

#### **1. Penser et partager notre expérience pour développer l'intersectorialité**

C'est en tant que membres respectifs d'une association venant en aide aux femmes et aux enfants victimes de violence (le CVFE) et d'un service d'accompagnement des auteurs de violences (Praxis) que nous intervenons ici. Or, si le projet de participation au Colloque du consortium Résovi s'est imposé à nous avec la force de l'évidence en découvrant les thèmes qui y seraient traités, des questions bien légitimes mais éludées jusque-là ont fait surface à l'heure de rédiger à quatre mains le texte que vous avez sous les yeux. Avec quels objectifs prenions-nous la plume ? Quel débat espérait-on nourrir ? Que désirions-nous transmettre ?

De nos discussions s'est dégagée une évidence : nous voulons partager l'expérience d'une rencontre. Raconter une histoire. Celle de la création d'une relation que nous espérons égalitaire ; de l'invention progressive et hésitante d'une intervention sociale concertée ; du défi que représente la co-innovation dans le domaine de la violence conjugale ; de la naissance et des premiers pas d'un dialogue ; du miracle renouvelé et fragile d'échanges souvent contradictoires entre deux institutions sur le chemin de la complémentarité.

Ecrire ensemble, donc, pour faire le point sur une démarche qui nous semble indispensable et pour affirmer notre conviction qu'une meilleure prise en compte de la réalité des violences

---

<sup>1</sup> Une version abrégée du présent article a été présentée à deux voix lors du colloque international *Violences faites aux femmes : réponses sociales plurielles* ([www.criiviff.qc.ca/colloque/](http://www.criiviff.qc.ca/colloque/)), organisé à Montréal du 22 au 24 octobre 2006 par le consortium « Les réponses sociales à la violence envers les femmes » (Résovi). Résovi est une équipe de recherche du Centre de recherche interdisciplinaire sur la violence familiale et la violence faite aux femmes (CRI-VIFF).

conjugales passe par le développement de l'intersectorialité. Mais aussi pour ouvrir un espace de dialogue avec divers intervenant-e-s riches d'une expérience différente.

Ayant présenté par ailleurs notre travail auprès des victimes et auprès des auteurs, et donc nos associations respectives<sup>2</sup> nos institutions étant aujourd'hui d'accord sur la mission commune de sécurisation des victimes qui les réunit, ce qui va nous intéresser ici, ce sont plutôt les étapes et les moyens qui ont permis la définition d'un but commun et les questions, théoriques et pratiques, qui restent en travail au sein du cadre que nous nous sommes fixés. En illustrant nos propos par une situation clinique, nous partirons de nos réalités de travail pour dresser le portrait d'un partenariat, véritable *work in progress*, qui questionne nos interventions et suscite l'innovation.

## 1. Racines divergentes, trajectoires convergentes

Si les différences d'origines des deux institutions et leurs histoires respectives ne doivent plus être développées, il est par contre important de souligner que nous ne travaillons ni à partir des mêmes informations, ni dans une même temporalité. Ainsi, alors que le mandat de Praxis peut limiter son intervention dans le temps, au Collectif, par expérience et parce que notre mission le suppose, nous ne clôturons pas les dossiers, tant les processus de violence conjugale sont répétitifs, cycliques. Par ailleurs, jusqu'il y a peu, nous n'utilisons pas nécessairement un même vocabulaire, une même grille d'évaluation du danger vécu par les femmes et enfants victimes. Et ce sont certaines des situations rencontrées qui nous confrontent à la nécessité de pouvoir échanger des informations potentiellement complémentaires<sup>3</sup>. Rester chacun de notre côté avec les connaissances qui sont les nôtres nous fait courir le risque de passer à côté d'indices déterminants dans l'évaluation du degré de sévérité d'une situation.

Au-delà de racines bien distinctes, nos deux associations présentent quelques points communs essentiels dans leurs approches. A nos yeux, l'un des plus importants est le travail de responsabilisation que nous menons respectivement auprès des auteurs et des victimes. D'un côté, le travail de groupe et individuel mené à Praxis vise à permettre aux auteurs de s'exprimer à la première personne du singulier et donc de mieux assumer leurs actes. De l'autre, le processus de dé-victimisation (ou d'*empowerment*) passe par la prise de conscience de son pouvoir d'agir, donc de sa capacité de réaction et d'invention face aux événements. Il s'agit bien de prise en mains de sa propre vie et de responsabilité dans le changement. Nous pensons que cette proximité originaire est l'élément intrinsèque à nos services qui nous a permis d'entreprendre une trajectoire de convergence.

Car aujourd'hui et depuis plus d'un an maintenant, les intervenant-e-s de Praxis et du CVFE sont amenés à intervenir ensemble dans différents contextes. Différents publics nous écoutent. Pourtant, nous ne parlons pas d'une seule voix : nos approches et nos missions sont différentes. Les contraintes et réalités de chacun-e le sont également. Décider de travailler ensemble dans certaines circonstances constitue donc un véritable défi.

### **2.1. Premiers pas : présentations courtoises mais méfiantes**

<sup>2</sup> Voir « Intervenir auprès des victimes, intervenir auprès des auteurs : deux réalités, une même problématique » sur [www.cvfe.be](http://www.cvfe.be)

<sup>3</sup> Cfr notamment la situation de Madame F. in « Intervenir auprès des victimes, ... ».

C. Kowal – R. Herla, « Nouvelle contribution à une approche intersectorielle des violences conjugales »

Ce souhait de collaborer étroitement ne s'est pas imposé d'emblée. En 2001, après 9 ans d'existence, le siège social de Praxis déménageait dans la ville où depuis déjà 20 ans le CVFE développe ses activités. Les deux institutions se sont présentées l'une à l'autre courtoisement mais en gardant une distance et une méfiance de bon aloi.

Dans le cadre d'un premier plan d'action national contre les violences à l'égard des femmes, la Province de Liège a ouvert une table de concertation. A cette époque, il s'agissait seulement de rassembler quelques associations de terrain concernées par les violences familiales et de constituer un répertoire de ressources locales. Le CVFE et Praxis se trouvaient invités aux mêmes tables. Nous nous observions.

Ensuite nos institutions ont été conviées aux mêmes conférences, aux mêmes formations. Nous prenions la parole tour à tour, les uns appelés en tant qu'experts de l'intervention auprès des victimes, les autres en tant que spécialistes du travail auprès des auteurs. Nous nous écoutions.

En 2003, le bourgmestre de la ville de Liège, dans le cadre « du Contrat de Sécurité » a créé un groupe de travail dans le but de développer des actions de sensibilisation et de prévention des violences conjugales<sup>4</sup>. La première action de ce groupe de travail, a été de lancer une campagne d'affichage qui s'adressait aux personnes auteurs de comportements violents dans le couple. Tenter de sensibiliser ce public cible constituait une première nationale, cette initiative étant observée avec bienveillance mais laissant souvent dubitatif. L'autre innovation de cette campagne aura été son processus d'élaboration rassemblant les services d'aide aux victimes, dont le CVFE, Praxis, des représentants de la police et les représentants de la ville. Le titre, le sous-titre, le slogan, la photo, la couleur, ...etc. : chaque élément de l'affiche a été débattu, négocié et choisi par consensus. Le processus de travail et le résultat ont été deux grands succès et ont permis à cette campagne de sensibilisation d'être élargie à plusieurs grandes villes. Pour la première fois, nous nous concertions pour plus d'efficacité.

## **2. 2 Un contexte pénal qui évolue et nous pousse à la concertation**

En 2004 a débuté un important chantier coordonné par la Commission Provinciale des Affaires Sociales de Liège. Son objectif : sensibiliser le Parquet à la problématique des violences conjugales, permettre aux associations de terrain et aux magistrats de s'entendre/s'écouter/se comprendre.

Cette étape fondamentale (qui nécessiterait un plus long développement) donnera naissance en septembre 2004 à une circulaire dénommée par les médias « Tolérance Zéro ». Cette circulaire prévoit notamment la comparution immédiate de l'auteur dans le bureau du magistrat pour un rappel à la loi. Elle offre également une nouvelle réponse au magistrat à travers la procédure PISC décrite plus haut. Précisons que l'application de la circulaire s'est accompagnée d'un programme d'information et de formation auprès des policiers liégeois.

---

<sup>4</sup> Pour mieux connaître « Le Contrat de Sécurité », nous vous renvoyons à une brochure disponible gratuitement sur internet à l'adresse suivante : <http://www.liege.be/svcommu/policese/contsecu/broch2003/sommaire.htm>

Collectif contre les violences familiales et l'exclusion (CVFE)

C'est ainsi qu'ont vu le jour progressivement les conditions d'un partenariat entre le Collectif et Praxis qui continue de s'élaborer au jour le jour et par étapes. Nous avons commencé à nous coordonner.

La nouvelle circulaire de Liège ainsi que le mouvement d'articulation social-pénal y associé a fait grand bruit. Des attentes, des demandes, voire des revendications, se sont exprimées dans d'autres régions de la Belgique. Une grande campagne de sensibilisation d'Amnesty International est venue amplifier et crédibiliser ce phénomène de prise de parole collective et concertée.

C'est alors qu'un groupe de travail est né au sein du Collège des Procureurs Généraux Près les Cours d'Appel. Le résultat en est une circulaire (N°COL 4/2006) publiée au Moniteur Belge le 1er mars 2006. Cette directive prévoit que, pour le 31 décembre 2006 au plus tard, chaque Procureur du Roi devra présenter son plan d'action et son protocole de collaboration.

### **2. 3. Une nouvelle étape à franchir : la co-élaboration**

En octobre 2005 nous nous sommes présentés ensemble devant une assemblée de spécialistes pour dresser le bilan d'une année de directive « Tolérance Zéro » sur l'arrondissement de Liège.

Notre intervention commune, qui a nécessité de nombreuses rencontres et de longs dialogues, peut être considérée avec un peu de recul comme le point de départ d'une étape supplémentaire : au-delà d'une collaboration déjà bien lancée, nous pouvions commencer à parler de co-élaboration.

Prenant conscience du fait que nous vivions des situations communes (l'auteur étant connu de Praxis, la victime du Collectif), nous avons commencé à mesurer concrètement, dans le quotidien, que nous échanger des informations sur ces situations pourrait permettre à chaque institution d'améliorer son intervention spécifique. Un important chantier s'ouvrait qui est toujours d'actualité et qui doit nous permettre de déterminer dans quelles circonstances et à quelles conditions échanger de l'information. Pour, in fine, mieux assurer la sécurité des victimes, voire des familles concernées. Nous reviendrons plus loin sur ce thème de la sécurité comme objectif commun aux deux associations.

## **3. Langage, outils, actions : tentatives de co-élaborations**

### **3. 1 Autour d'un objectif commun : formation et groupes de travail**

Nous avons évoqué le fait que nos services ont des histoires et sont confrontées à des réalités bien distinctes. Dès lors, comment pouvait-on espérer mettre sur pied des moyens de concertation qui respectent les spécificités et les missions de chacune ? Autrement dit, comment chaque institution pouvait-elle faire des pas vers l'autre sans risquer de se perdre, sans que la relation que nous voulions égalitaire ne s'en trouve fragilisée ?

## Collectif contre les violences familiales et l'exclusion (CVFE)

C'est avec ces questions et ces perspectives que nos équipes ont fait appel à deux formateurs, Robert Ayotte et Denise Tremblay<sup>5</sup>, sortes d'alter ego québécois, riches d'une expérience de dix années de collaboration intersectorielle. Le fil rouge de leur formation était le modèle de lecture d'une dynamique conjugale violente mis sur pied conjointement par leurs équipes et un service universitaire : le Processus de Domination Conjugale (PDC). L'existence de cet outil nous démontrait la possibilité de parler en donnant le même sens aux mêmes mots et son histoire illustre à la fois la nécessité et la complexité de la co-élaboration de ce vocabulaire commun.

Suite à cette formation, trois groupes de travail se sont constitués et se rencontrent en moyenne 3h par mois depuis septembre 2005.

Le groupe « politique » est un duo, celui du directeur de Praxis et de l'une des directrices du CVFE. Leurs objectifs sont de développer une position commune et de présenter des demandes concertées face aux pouvoirs politiques et aux autorités subsidiaires.

Le second groupe, appelons-le « actions locales », est composé de trois personnes dont deux sont déjà présentes conjointement dans les tables de concertations locales. L'intention de ce sous-groupe était de faire évoluer cette co-présence locale et peut-être de développer de nouvelles actions communes. Très rapidement, il s'est également donné l'ambition de tenter de petites expériences en terme d'échanges d'informations.

Le troisième groupe est de dimension variable mais réunit en moyenne trois intervenant-e-s de chaque équipe. Officiellement, il s'agissait de voir si nous pouvions nous approprier l'outil PDC. Mais nous pensons à présent que ces rencontres ont été et restent, au-delà du PDC et avec lui, un des lieux où se tissent entre les équipes les liens de confiance indispensables à une possible co-élaboration. Cet outil a été au centre de nos échanges et y revient régulièrement mais il n'est pas le seul centre possible : il était indispensable de nous en émanciper pour échapper au piège d'une adhésion définitive et simplificatrice au modèle qui nous était proposé.

D'un point de vue plus général, la question de la dangerosité a traversé ces différents groupes. C'est en y échangeant que nous avons pu mesurer l'importance d'une connaissance et d'une confiance dans les critères d'évaluation de la sévérité des situations de chacune des équipes. Par exemple, nous étions déjà intellectuellement persuadés de l'intérêt de développer des outils communs (d'où l'organisation de la formation) mais jamais avant ces derniers mois n'avions-nous expérimenté aussi clairement cette nécessité. Un deuxième cycle de formation « PDC » nous a été donné en septembre 2006 par le même duo d'intervenants : se former et donc s'approprier des outils demande du temps, de l'endurance, et sollicite les capacités d'adaptation et de remise en question de nos équipes en questionnant nos techniques d'intervention (nos outils de travail) ou/et en soulignant les limites inévitables.

Ainsi, l'année écoulée a peut-être été avant tout celle de la prise de conscience des questions et conséquences qu'implique un objectif commun de sécurisation des victimes. Car un tel objectif ne se décrète pas, il s'intègre progressivement et se confirme sur le terrain, par des pratiques. Comme la situation que nous vous exposons à présent va permettre de le montrer.

<sup>5</sup> Respectivement directeur d'Accord-Mauricie, association qui travaille au côté des auteurs de violence à Trois-Rivières, et directrice de La Séjournelle, Maison d'accueil pour femmes et enfants victimes de violence basée à Shawinigan.

### **3. 2. Illustration : dangerosité, co-intervention<sup>6</sup> et confidentialité**

Mettant en lumière le caractère commun à nos deux services de certaines situations et la variété potentielle des critères de mesure de la dangerosité pour les victimes (femmes et enfants) et l'auteur, cette situation montre aussi à la fois l'importance du partage d'informations et la difficulté de fixer a priori un cadre clair à ce partage. Le cas relaté ici, qui nous oblige à nous concerter dans l'urgence et sans balises pré-définies en terme d'exception au devoir de confidentialité, montre que la concertation peut être efficace mais qu'il est essentiel, précisément, de la baliser via différents outils.

#### **3. 2. 1. Le contexte**

A l'heure de faire le bilan d'un premier trimestre de rencontres entre les intervenant-e-s de nos deux associations, nous sommes tombés d'accord sur le fait que nos échanges continuaient de trop souvent laisser en arrière-plan les conséquences directes et indirectes des violences sur les enfants. Ce constat faisait écho à celui que posaient quelques mois plus tôt nos formateurs québécois : les enfants restent en effet trop peu pris en considération dans la mesure de la sévérité (dangerosité) d'un processus de domination conjugale. Nous avons donc décidé de faire des enfants l'un des fils rouges de nos discussions en 2006.

C'est dans ce contexte que l'équipe du refuge a proposé de réfléchir à partir d'une situation de violences conjugales et familiales à laquelle elle était confrontée. La dame et les enfants étant hébergés au refuge. Rapidement, il s'est avéré que nos deux équipes étaient concernées par la situation puisque l'auteur des violences s'était présenté à Praxis dans le cadre d'une démarche volontaire. Devant le constat de dangerosité élevée, les membres des équipes présents ont décidé d'échanger des informations sur la situation.

#### **3. 2. 2. La situation familiale**

Madame est la mère de 4 enfants qui ont entre 18 mois et 15 ans. Seul le plus jeune, un garçon, est l'enfant de son compagnon actuel. Les deux autres, une fille et un garçon, sont issus d'une première relation. Au moment de leur rencontre, il y a près de 5 ans, M. vient de perdre son père et Madame sort d'une séparation douloureuse. Devant assumer la garde de ses deux enfants, elle est revenue dans sa ville natale espérant trouver un soutien familial qui s'avère inexistant à l'époque. Démunie, isolée, elle trouve en M. une présence rassurante mais aussi quelqu'un qui se sent, comme elle, partir à la dérive et dit avoir besoin d'être rassuré en permanence.

Depuis les premières semaines de la relation, Madame est victime de multiples violences dont des violences physiques de plus en plus graves qui ont failli lui coûter la vie. Elle a déjà fui le domicile avec ses enfants. Ils ont été hébergés dans un autre refuge durant plusieurs mois mais sans que Madame ait jamais cessé de voir son compagnon.

Les deux aînés ont également été victimes de violences, surtout psychologiques (dénigrement, menaces,..). Le plus âgé des enfants a été battu à plusieurs reprises et hospitalisé avant l'arrivée

---

<sup>6</sup> Ce cas clinique a été rédigé avec la collaboration de Pascal Bartholomé, psychologue et intervenant au sein de l'asbl Praxis.

C. Kowal – R. Herla, « Nouvelle contribution à une approche intersectorielle des violences conjugales »

de la famille à Liège. Sa mère précise qu'à ses yeux, c'est lui qui est à l'origine de la demande d'hébergement.

### **3. 2. 3 Ce qui nous alerte**

Les différents éléments qui font craindre une dangerosité élevée pour la mère et pour les enfants sont les suivants :

#### ***A Praxis.***

- Le sentiment dominant chez l'intervenant est que M. n'a plus grand chose à perdre : Mme est partie et il a dû quitter l'appartement qu'il partageait avec elle et les enfants. Il se retrouve sans logement. Quand il arrive en entretien, il est lui-même hébergé dans un refuge très éloigné de son dernier domicile.
- L'intervenant est frappé par la capacité de M. à forcer le cadre habituel d'un premier entretien : une première brève entrevue totalement improvisée s'est tenue dans un bureau avant qu'un rendez-vous officiel ne puisse être fixé.
- La demande de M. est impérieuse. Son « activation » est à l'image de son besoin de s'exprimer : intense. Ainsi, lui-même explique lors de l'entretien les stratégies qu'il a mises sur pied avec succès pour retrouver Madame.
- Son discours éveille une inquiétude sur deux points. Au niveau de la forme tout d'abord, M. est particulièrement sombre : à la fois déterminé à retrouver sa compagne et profondément mélancolique. En termes de contenu ensuite, le fil rouge de son discours est la perte : départ de sa compagne avec son fils, mise à la porte du logement et, dans un passé plus lointain, le suicide de son père.
- Lors de la rencontre avec l'équipe du refuge, il apparaîtra rétrospectivement que M. a occulté complètement la présence des enfants dont il n'est pas le père lors de l'entretien à Praxis. A une exception près où il les présente comme de « petites merdes ». Ce manque de considération vient nourrir nos craintes quant aux violences que pourraient encore subir les enfants en cas de réconciliation du couple.

#### ***Au Refuge.***

- Les très lourds antécédents en termes de violences physiques. Madame a notamment été victime d'une grave hémorragie interne provoquée par les coups de M. ; enfermée au domicile contre son gré, elle est restée longtemps sans trouver la force de réagir et ce sont les enfants qui ont manifesté leur inquiétude et sommé leur mère d'appeler les urgences. Cette anecdote illustre à la fois la dangerosité de la relation et le phénomène « d'adultification » des enfants, fréquent dans un contexte de violence conjugale.
- La minimisation/banalisation de ces violences par la dame, grandissante au fur et à mesure de son séjour au refuge. Dans le même ordre d'idée, nous constatons la

difficulté pour la mère de prendre au mot ses enfants, de reconnaître la véracité de leur discours et par conséquent de prendre en compte les souffrances qu'ils endurent. En contraste avec des familles où les enfants font levier et incitent la mère à des mesures de protection, ici c'est d'abord le discours de M. qui est entendu par Madame et est porteur de vérité et d'espoir.

- La présence récurrente de M. devant le refuge pendant plusieurs jours inquiète l'équipe. Non seulement pour la santé des intervenant-e-s mais surtout parce qu'elle montre la détermination de cet homme qui connaît le caractère secret et protégé du refuge et la possible intervention de la police (du moins le suppose-t-on !).
- A nouveau enceinte, Madame a pris la décision d'avorter au début de son hébergement ; elle l'a fait sans consulter M., dans un acte d'indépendance/d'autonomisation/de dé-fusionnalisation qui pourrait la fragiliser en cas de (probables) retrouvailles.
- Chez Madame, un discours plus « adapté », dans le sens où il répond aux attentes supposées des intervenant-e-s (« Je veux lutter pour me préserver et protéger mes enfants »), cache souvent une pensée de type fataliste (« De toute façon, on n'échappe pas à son sort ») qui rend difficile la mise en place de mécanismes d'émancipation et de protection. Cette ambivalence du discours traduit également, selon nous, celle des sentiments de Madame à l'égard de son compagnon.

### **3. 2. 4. Une fois mis en commun nos indices de dangerosité, comment a-t-on réagi ?**

Le partage d'informations nous a poussés à revoir à la hausse le niveau de dangerosité de la situation. De préoccupante, celle-ci est devenue prioritaire. Tel fut l'impact premier de notre collaboration spontanée. Et concrètement ?

D'une part l'équipe du refuge a pu amener la jeune femme à s'impliquer dans la recherche d'un autre lieu d'hébergement et d'un internat pour les deux grands enfants. Même si Madame n'exprimait pas de demande claire en ce sens, cette démarche a porté ses fruits et avait le mérite de prendre en compte la dangerosité du processus de domination pour la mère (même si le choix de fréquenter Monsieur lui revient) et pour les enfants. Mobilisation d'une autre maison d'hébergement, retour des enfants dans un internat qu'ils avaient fréquenté auparavant et ré-activation du SAJ : autant d'utilisations du réseau apparemment efficaces et conformes aux attentes et aux besoins des membres de la famille, à commencer par les enfants.

D'autre part, l'intervenant de Praxis qui a rencontré Monsieur à plusieurs reprises a su nouer avec lui un lien qui s'est prolongé au-delà du retour de Monsieur dans sa région d'origine. Ce lien, indispensable à la relation d'aide, est aussi un élément rassurant. En effet, un contact maintenu implique un échange minimum d'informations et permet donc de recueillir des éléments pouvant permettre de mesurer certaines fluctuations de la sévérité des violences au sein de la dynamique conjugale (et familiale).

### **3. 2. 5. Des questions en suspens**

C. Kowal – R. Herla, « Nouvelle contribution à une approche intersectorielle des violences conjugales »

A travers cette situation, on voit bien que ce sont les usagers de nos services qui nous poussent involontairement à sortir de notre réserve. Rassemblés autour d'une table pour évoquer une réalité a priori lointaine, les intervenants de Praxis présents, parce que l'un d'entre eux a rencontré cet homme, deviennent soudain des partenaires fondamentaux dans une mission de sécurisation de la famille et, singulièrement, des victimes. Être partenaires passe dans le cadre de cette situation précise par l'échange d'informations, dans l'urgence. Si cet échange semble nous avoir permis de réagir plus rapidement, il n'en laisse pas moins de nombreuses questions en suspens. Dont notamment :

- en tant qu'intervenant social, une mission de sécurisation impose une charge émotionnelle parfois intense : sans règles claires ayant trait au partage d'informations comment éviter que l'émotion ne nous déborde, laissant libre cours à notre besoin personnel d'échanger avec d'autres intervenants ?
- dans quelle mesure Monsieur et Madame doivent-ils être tenu au courant de notre travail de collaboration ? Comment anticiper sur une telle éventualité (contrats avec les usagers, lois plus souples...) ?
- à quelles conditions décide-t-on de communiquer, donc d'entrer dans une relation de secret professionnel partagé ?
- et si l'on décide de partager de l'information, quelles données précises sont nécessaires et suffisantes pour mobiliser les services partenaires ?

Ces questions font partie des chantiers lancés il y a un peu plus d'un an avec le premier niveau de formation au Processus de Domination Conjugale. Elles se sont précisées au fil du temps et nous travaillons sans cesse. Des éléments de réponse surgissent, des débats souvent subsistent. Il semble néanmoins que nous soyons d'accord aujourd'hui pour affirmer, par exemple, que si deux services se reconnaissent mutuellement les compétences à mesurer la dangerosité d'une situation avec les éléments qu'ils possèdent, le partage d'informations peut se réduire à un strict minimum sur ce point. Ce n'est que dans le cadre de l'élaboration d'un plan concerté d'intervention que certains détails devront être échangés avec les partenaires concernés (outre, éventuellement, Praxis et le Collectif, on pense à la police, au magistrat,...).

### **3. 3. Petites inventions et bonnes pratiques**

Que ce soit à travers notre formation commune puis l'instauration de groupes de travail, ou via la collaboration expérimentale et non-préméditée sur la situation décrite ci-dessus, nous tentons d'affiner nos moyens de communication. Ce que nous co-élaborons pas à pas, ce sont des modes de partage de l'information. Que celle-ci circule entre nos services ou entre les intervenants et les usagers.

Comme évoqué plus haut, cette co-élaboration passe aussi dans un des groupes de travail par la proposition ou l'expérimentation (et donc l'invention) de pratiques. Certaines d'entre elles sont progressivement adoptées par les équipes.

### **3. 3. 1. Un fax pour alerter le CVFE**

Jusqu'il y a un an, le Collectif et Praxis n'échangeaient aucune information concernant une situation identifiée, notamment au nom de la confidentialité. On l'a vu, le travail de co-élaboration entamé a amené Praxis à envisager d'échanger des informations avec le Collectif lorsqu'au cours du travail avec l'auteur il s'avère que la sécurité des victimes n'est plus assurée.

Jusque-là, lorsqu'un auteur révélait au cours de son suivi que son comportement mettait en danger sa conjointe et ses enfants, Praxis activait plusieurs outils d'intervention. Les détailler ici serait hors sujet mais nous pouvons en citer quelques uns : travailler dans le groupe la nomination précise des prises de risque ou les scénarios de mise en sécurité, négocier un pacte de rappel avec l'auteur, négocier des entretiens individuels entre les séances de groupe, ...etc.

Or, depuis un an, nous expérimentons un autre outil. Il consiste à recueillir, l'accord de l'auteur pour transmettre les coordonnées de la conjointe avec un N° de téléphone portable a un service d'aide aux victimes. Cet accord et les coordonnées sont ensuite faxés au Collectif. A partir de ce moment là, chaque institution poursuit son travail spécifique. Praxis ne demande pas à être informé de la suite donnée au fax.

### **3. 3. 2. Un courrier d'information aux victimes**

Lors du premier entretien, l'auteur est invité à donner son accord par écrit pour autoriser Praxis à envoyer à la victime un courrier d'information sur les missions que se donnent le Collectif et les moyens qu'il met à la disposition des victimes. Cette pratique n'est pas encore systématique. Si pour certains intervenants, elle permet d'aborder la question de la sécurité avec l'auteur, pour d'autres elle reste un outil auquel on ne devrait avoir recours que si des éléments éveillent l'inquiétude de l'équipe.

### **3. 3. 3. Des séances d'informations pour les victimes**

Régulièrement, que ce soit par téléphone ou lors des permanences, des victimes évoquent auprès du CVFE le travail à Praxis que leur conjoint doit réaliser ou est censé effectuer. Il est assez constant que ces victimes manquent encore d'informations sur le cadre (pénal, contraignant, ou non) des contacts entre leur conjoint et Praxis. Il est également observé que les victimes peuvent idéaliser la portée du travail à Praxis et prendre le risque de renoncer à des choix de protection ou de changements personnels durement mis en place. Un troisième constat est que les victimes peuvent être déstabilisées par les effets du travail thérapeutique entrepris par leur conjoint. Ces effets ne sont pas nécessairement ceux espérés.

Pour répondre à ces observations, il est envisagé d'organiser environ quatre fois par an une séance d'informations pour décrire ce qu'est Praxis mais également ce que cela n'est pas et rendre compte des limites et du cadre précis du travail de responsabilisation en groupe. Pour l'instant cette expérience a été menée à une seule reprise et la formule demande à être affinée.

### **3. 3. 4. Des chantiers sont ouverts**

Au sortir des journées de formation/supervision de septembre 2006, de multiples questions se posent en termes d'évolution de pratiques et d'outils. Le Collectif enverra-t-il à son tour des fax à Praxis, avec l'accord des victimes, pour prévenir de l'augmentation de la sévérité d'une situation dans laquelle Praxis intervient, voire est intervenu ? La systématisation du courrier d'information aux victimes est-elle envisageable et souhaitable ? Les questions liées à la confidentialité déboucheront-elles sur un protocole de partage d'informations ? Le PDC et plus encore le vocabulaire qu'il mobilise et les idées-clés qui le structure (par exemple : l'activation de l'auteur et de la victime via la variation et l'intensification de leurs stratégies et positionnements) peuvent-ils devenir à moyen terme des outils d'évaluation de la sécurité des victimes partagés par les différents intervenants des équipes ? Au-delà de situations ponctuelles où leur position est particulièrement précaire et où leurs souffrances sont plus évidentes, saura-t-on ensemble rendre une place plus juste aux enfants dans l'évaluation que nous faisons d'une situation de violence ?

Nous pensons que les points d'interrogation qui ponctuent inévitablement notre *work in progress* ne doivent pas nous inquiéter ou nous freiner. Ils rappellent simplement combien l'invention d'un espace intersectoriel s'avère à la fois ardue et passionnante.

#### **4. Conclusions temporaires**

Après dix-huit mois de collaboration grandissante à différents niveaux, les trois jours de formation/supervision avec nos confrères de Trois-Rivières ont été l'occasion pour les équipes de faire un premier bilan. Nous nous sommes même autorisés à nous demander s'il ne serait pas plus raisonnable d'en rester là tant l'intersectorialité demande de temps et d'énergie, au risque parfois de reposer sur quelques personnes moteurs (et de les épuiser). Mais la réponse a été : « Nous poursuivons ».

Nous continuons sur notre lancée car aujourd'hui, et comme on le constatait déjà l'an passé, nous nous sentons moins seuls. Nous poursuivons parce que nos rencontres nous ont permis d'élargir et de modifier nos représentations respectives et de re-questionner quelques mythes. Parce que nous nous connaissons mieux, nous sommes à présent capables de reconnaître la spécificité de nos interventions respectives mais aussi d'en mesurer mieux les limites. Surtout, nous reconnaissons l'importance de la mission de l'autre et nous nous sommes donnés un objectif commun : l'amélioration de la sécurité des victimes.

Nous prolongeons l'expérience parce que la formation semble commencer à porter ses fruits et que nous observons nos pratiques évoluer. De ce point de vue, le fait que les indices de sévérité transmis via les faxes trouvent leur origine, de plus en plus, dans notre expérience commune du Processus de Domination Conjugale nous paraît significatif. En effet, ce n'était pas gagné d'avance lorsque l'on se souvient que le Collectif porte une vision politique alors que Praxis s'inscrit dans une démarche psycho-sociale : nous n'avions donc à la base ni le même langage, ni le même cadre d'intervention, ni les mêmes finalités.

Régulièrement, des groupes de travail vont donc continuer de se rencontrer pour réfléchir ensemble, pour anticiper et prolonger nos pratiques communes. L'un d'entre eux sera dorénavant entièrement consacré à la question des enfants victimes de la violence conjugale. Un autre aura pour mission transversale la mise en mots et en valeur des productions propres à chacun des

Collectif contre les violences familiales et l'exclusion (CVFE)

groupes. Le groupe « actions locales » se consacrant notamment à la question des liens entre nos associations et les autres partenaires potentiels sur le territoire liégeois.

Un processus de concertation existe, et il se porte bien. Prendre la parole ensemble lors du Colloque organisé par Résovi et écrire ce texte à quatre mains en constitue, pour nous, une preuve supplémentaire.

## **Bibliographie des auteurs**

Kowal, C. (2002) « Le travail en groupe avec des auteurs de violences conjugales sous mandat judiciaire », L'Observatoire, N°34, p.62-68.

Kowal C., Giancane M. (2006) « Tolérance zéro : l'expérience liégeoise. Le point de vue des associations versus victimes / versus auteurs », L'Observatoire, N°48, p.39-44

Herla, R. (2006) « Femmes d'ailleurs, intervenantes d'ici. Multiculturalité au Refuge : pratiques, questionnements et perspectives », <http://www.cvfe.be/doc/violconjmulticult-ailleurs.pdf>  
Bibliographie complémentaire

Delépine, A. (dir) (2004) « 1978-2003 : 25 ans de projets pour les femmes. De la création du Collectif Femmes Battues aux actions du Collectif contre les Violences Familiales et l'Exclusion », <http://www.cvfe.be/doc/assoc-historique.pdf>

Grisard A., (2005) « Intervenir auprès des auteurs de violences conjugales et intra-familiales » ; texte d'intervention du 14/12/2005, Journée de sensibilisation et de partage d'expériences professionnelles ; [http://www.asblpraxis.be/IMG/pdf/Intervenir\\_aupres\\_des\\_auteurs.pdf](http://www.asblpraxis.be/IMG/pdf/Intervenir_aupres_des_auteurs.pdf)

Guèvremont C., (2004) « Peut-on prévenir l'imprévisible ? », 4e colloque de l'Association québécoise Plaidoyer-Victimes octobre2004 ; <http://www.aqpv.ca/m12.pdf>

Broué J., Guèvremont C. (dir), 1999 « Intervenir auprès des conjoints violents » ; Edition Saint-Martin

Tremblay D., Bouchard M., Ayotte R., 2004 « L'évaluation de la sécurité des victimes de violence conjugale par le modèle du processus de domination conjugale (PDC) », 4e colloque de l'Association québécoise Plaidoyer-Victimes octobre2004 ; <http://www.aqpv.ca/j15.pdf>